

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP17

ÉVALUATION DE TROIS ESPÈCES D'OISEAUX INSCRITES À L'ANNEXE III
(*CRAX RUBRA*, *MELEAGRIS OCELLATA* ET *PENELOPE PURPURASCENS*)
SUR LA BASE DES CRITÈRES DE LA RÉOLUTION CONF. 9.24 (REV. COP16)

1. Le présent document est soumis par le Mexique*.

Historique

2. Le grand hocco (*Crax rubra*), le dindon ocellé (*Meleagris ocellata*) et la pénélope panachée (*Penelope purpurascens*) sont inscrits à l'Annexe III de la CITES (CITES, 2013) et sur la *Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature* (UICN, 2014) comme suit:

Espèce	CITES	Liste rouge de l'UICN
<i>C. rubra</i>	Annexe III <i>Colombie, Honduras, Guatemala et Costa Rica</i>	Vulnérable (VU)
<i>M. ocellata</i>	Annexe III <i>Guatemala</i>	Quasi menacée (NT)
<i>P. purpurascens</i>	Annexe III <i>Honduras</i>	Préoccupation mineure (LC)

3. Au Mexique, les trois espèces sont inscrites à la Norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 (SEMARNAT, 2010) dans la catégorie 'menacée' (A) et, de ce fait, leur utilisation est réglementée par la *Loi générale sur la faune sauvage* (SEMARNAT, 2000), appliquée par la Direction générale de la faune sauvage du Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SEMARNAT). Du fait qu'elles sont inscrites à la Norme, leur utilisation n'est autorisée que dans le cadre du programme 'Unités de gestion pour la conservation et l'utilisation de la faune sauvage' (UMA).
4. Dans le cadre de l'étude coordonnée et financée par la CONABIO (autorité scientifique CITES du Mexique) et réalisée par TRAFFIC-Amérique du Nord, intitulée "Étude en vue de l'identification des espèces mexicaines pertinentes faisant l'objet d'un commerce international" (Mosig & Reuter, 2013), ces trois oiseaux ont été identifiés comme espèces qui, compte tenu de l'ampleur, de la constance ou de la

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

tendance du commerce international entre 2005 et 2010, conjuguées à leur état de conservation, pourraient remplir les critères d'inscription aux Annexes I ou II de la CITES.

5. Afin de traiter les recommandations de l'étude mentionnée et d'actualiser l'état des connaissances sur la conservation de ces trois espèces, CONABIO (autorité scientifique CITES du Mexique) a organisé un atelier d'experts sur l' "Évaluation de l'état de conservation, l'utilisation, la gestion et le commerce de *Crax rubra*, *Meleagris ocellata* et *Penelope purpurascens*" (20-21 mai 2015; Mexico). À cet atelier, ont assisté 34 spécialistes, autorités et organisations non gouvernementales avec, pour objectif:
 - d'évaluer la vulnérabilité des trois oiseaux selon la méthode établie par "*Partners in Flight*" (PiF) (Panjabi, Blancher, Dettmers & Rosenberg, 2012);
 - d'évaluer les trois espèces selon la "Méthode d'évaluation des risques d'extinction des espèces sauvages au Mexique" (MER) de la Norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 (SEMARNAT, 2010);
 - d'évaluer les trois espèces selon les critères d'inscription aux Annexes I et II de la CITES (résolution Conf. 9.24 [Rev. CoP16], 2013); et
 - en s'appuyant sur ce qui précède, d'émettre des recommandations pour améliorer l'état de conservation, la gestion et l'utilisation de ces trois oiseaux.
6. Pour faciliter la réalisation des objectifs de l'atelier, et en s'appuyant sur les contributions précédentes des participants, CONABIO a préparé les documents suivants pour les trois espèces:
 - *C. rubra* (grand hocco):
<http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/Pdf/Anexo%206%20Documento%20base%20Crax%20rubra.pdf>
 - *M. ocellata* (dindon ocellé):
<http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/Pdf/Anexo%207%20Documento%20base%20Meleagris%20ocellata.pdf>
 - *P. purpurascens* (pénélope panachée):
<http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/Pdf/Anexo%208%20Documento%20base%20Penelope%20purpurascens.pdf>
7. Le rapport de l'atelier est disponible à l'adresse <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/Pdf/InformeCONABIOTallerCracidos-20a121mayo2015.pdf>, et ses principaux résultats, conclusions et recommandations sont résumés dans les paragraphes 8 à 11 qui suivent.

Résultats et recommandations de l'atelier

8. Évaluation selon la méthode *Partners in Flight* (PiF):

8.1 La méthode PiF (Panjabi, Blancher, Dettmers & Rosenberg, 2012) attribue une valeur croissante de vulnérabilité (dans un intervalle de valeurs de 5 à 20), basée sur la somme des résultats de l'évaluation de quatre catégories générales: a) taille de la population (PS), b) distribution en période de reproduction et de non-reproduction (BD et ND), c) tendances de la population (PT) et d) menaces en période de reproduction et de non-reproduction (TB et TN). Les trois espèces en question ont déjà fait l'objet d'une évaluation globale PiF, mais l'évaluation issue de l'atelier concerne spécifiquement les populations mexicaines, comme suit:

Espèce/ Nom commun	PS	BD et ND	TB et TN	PT	Vulnérabilité de l'espèce au Mexique (score maximum de 20)
<i>C. rubra</i> Grand hocco	5	5	4	5	19/20
<i>M. ocellata</i> Dindon ocellé	4	4	3	3	14/20
<i>P. purpurascens</i> Pénélope panachée	4	4	4	5	17/20

8.2 Analyse et justification des résultats de l'évaluation nationale PiF:

- a) dans le cas du grand hocco (*C. rubra*), l'évaluation nationale PiF (19/20) a donné un score supérieur à l'évaluation mondiale (17/20) et l'espèce est donc considérée comme extrêmement vulnérable et, de ce fait, prioritaire pour la conservation au Mexique. La densité de la population est estimée à 1 individu/km², avec une taille de la population d'environ 46 000 individus; son aire de répartition potentielle estimée est de l'ordre de 46 000 km²; et la menace principale (en dehors des aires naturelles protégées) est la chasse de subsistance suivie de la perte d'habitat (forêt primaire);
- b) dans le cas du dindon ocellé (*M. ocellata*), l'évaluation nationale (14/20) s'est révélée inférieure à l'évaluation mondiale (18/20), ce qui permet de considérer l'espèce comme moyennement vulnérable. La densité de la population est estimée à 2 individus/km², avec une taille de la population d'environ 318 000 individus; son aire de répartition potentielle couvre 159 000 km² (mais cela pourrait être une surestimation); et contrairement à ce que l'on attendait, l'espèce bénéficie des changements dans l'affectation des sols en faveur des activités agricoles (celles-ci favorisant son accès à des aliments);
- c) dans le cas de la pénélope panachée (*P. purpurascens*), l'évaluation nationale PiF (17/20) a donné un score légèrement supérieur à l'évaluation mondiale (16/20) et, comme pour le grand hocco, l'espèce a été identifiée comme extrêmement vulnérable et prioritaire pour la conservation. La densité de la population est estimée à 1,5 individu/km², avec une taille de la population d'environ 180 000 individus; son aire de répartition potentielle couvre 120 000 km²; et, comme pour le grand hocco, la chasse de subsistance représente la principale menace.

9. Évaluation selon la Méthode d'évaluation des risques d'extinction des espèces sauvages au Mexique (MER):

9.1 La MER de la NOM-059-SEMARNAT-2010 (SEMARNAT, 2010) se fonde sur quatre critères indépendants: étendue de l'aire de répartition (**A**); état de l'habitat par rapport au développement naturel du taxon (**B**); vulnérabilité biologique intrinsèque du taxon (**C**); et impact des activités anthropiques sur le taxon (**D**). La somme des valeurs numériques obtenues par l'évaluation de chacun des quatre critères détermine la catégorie de risque, comme suit:

9.2 En danger d'extinction (**P**): espèce ou population dont le score total se situe entre 12 et 14 points;

Menacée (**A**): espèce ou population dont le score total se situe entre 10 et 11 points.

S'appuyant sur les résultats de l'évaluation selon la méthode PiF, les résultats pour les trois espèces en question (ainsi qu'une sous-espèce, *Crax rubra griscomi*) se résument comme suit:

Espèce et catégorie actuelle dans la NOM-059	Critère MER				Total et catégorie correspondante MER	
	A	B	C	D		
<i>C. rubra</i> (A)	4	3	3	4	14	<i>En danger d'extinction (P)</i>
<i>C. rubra griscomi</i> (P)	4	3	3	4	14	<i>En danger d'extinction (P)</i>
<i>P. purpurascens</i> (A)	3	2	2	4	11	<i>Menacée (A)</i>
<i>M. ocellata</i> (A)	3	2	2	4	11	<i>Menacée (A)</i>

9.3 D'après les résultats qui précèdent, seul le grand hocco (*C. rubra*) mérite un changement de catégorie selon la NOM-059-SEMARNAT-2010 (SEMARNAT, 2010): de 'menacé' (A) à 'en danger d'extinction' (P). Dans le cas des autres espèces, la législation nationale en vigueur reflète de manière adéquate l'état de conservation actuel.

10. Évaluation selon les critères d'amendement des Annexes I et II de la CITES

10.1 La résolution Conf. 9.24 de la Convention [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16, 2013)] établit les critères permettant de déterminer si une espèce particulière présente des caractéristiques justifiant

son inscription à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CITES. Ces critères se répartissent en deux catégories:

- a) critères biologiques: décrits dans l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16); et
- b) critères commerciaux: décrits dans les annexes 2a et 2b de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

10.2 L'évaluation selon les critères biologiques s'est appuyée sur les résultats des évaluations PiF et MER, et les critères commerciaux ont été évalués sur la base des informations provenant des sources suivantes: a) l'étude de CONABIO et de TRAFFIC-Amérique du Nord; b) les données d'exportation durant la période 2010-2014 issues de la base de données PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature; c) les données concernant les autorisations d'exportation (mais non les exportations réelles) pour la période 2010-2014 fournies par l'organe de gestion du Mexique (Direction générale de la faune sauvage, SEMARNAT); et d) les données d'exportation réelles pour la même période fournies par l'Organe de veille et d'application de la loi (Procuraduría Federal de Protección al Ambiente, SEMARNAT), comme suit:

Espèce/ nom commun	Moyenne annuelle de spécimens dont l'exportation est déclarée*, autorisée** ou réelles***			
	Mosig & Reuter (2013)*	PNUE-WCMC*	DGVS-SEMARNAT**	PROFEPA-SEMARNAT***
<i>C. rubra</i> Grand hocco	123,6	70	52,2	31
<i>M. ocellata</i> Dindon ocellé	720	272	207,2	52,4
<i>P. purpurascens</i> Pénélope panachée	70	37,6	24,2	15,6

10.3 Les trois espèces remplissent *quelques-uns* des critères *biologiques* d'inscription à l'Annexe I [annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16)]; cependant, les données disponibles sur le commerce indiquent que le commerce international n'est une menace pour les populations d'aucune des trois espèces et que, de ce fait, elles ne remplissent pas les critères commerciaux justifiant leur inscription à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CITES [annexes 2a et 2b de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16)].

11. Principales conclusions et recommandations issues de l'atelier

11.1 Lacunes de l'information: Les principales lacunes constatées durant l'atelier dans l'information sur les trois espèces, concernent les aspects démographiques de celles-ci. Il a donc été jugé nécessaire de concevoir et appliquer des suivis normalisés à moyen et à long terme pour obtenir des données permettant de comparer les populations sauvages et les populations gérées. L'information générée sera utilisée pour renforcer le processus de fixation des taux d'utilisation durable.

11.2 Cadre juridique national

- a) D'après l'évaluation la plus récente de l'état de conservation de ces espèces selon la méthodologie PiF (Panjabi, Blancher, Dettmers & Rosenberg, 2012), on peut conclure que la NOM-059-SEMARNAT-2010 reflète de manière adéquate l'état de conservation du dindon ocellé (*M. ocellata*) et de la pénélope panachée (*P. purpurascens*), actuellement inscrits dans la catégorie 'menacé' (A). Néanmoins, il est recommandé de transférer le grand hocco (*C. rubra*) de la catégorie 'menacé' (A) à la catégorie 'en danger d'extinction' (P).
- b) En outre, si l'on considère que la Loi générale sur la faune sauvage (SEMARNAT, 2000) établit dans son chapitre I (utilisation) sous la rubrique VII (utilisation durable des espèces sauvages) que les populations qui se trouvent dans les catégories A et P sont réglementées selon les mêmes critères et règlements, le changement de catégorie proposé n'implique pas de changement dans les pratiques de gestion et d'utilisation du grand hocco. En outre, ce changement de catégorie pourrait augmenter la valeur de la ressource sur le marché de la

chasse sportive et générer ainsi un plus grand intérêt pour la conservation de l'espèce dans le cadre du programme UMA du Mexique.

- c) Par ailleurs, il est indispensable d'accélérer les démarches en faveur de la gestion de ces espèces dans le cadre du programme UMA. De même, il importe de faciliter l'échange d'expériences et d'informations entre les secteurs pertinents (gouvernemental, universitaire et productif).

11.3 Cadre juridique international: D'après l'évaluation réalisée selon les critères d'inscription aux annexes de la CITES, le commerce international ne représente pas une menace pour la survie des populations sauvages de ces trois espèces d'oiseaux et, de ce fait, elles ne remplissent pas les critères d'inscription à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CITES [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), 2013]. En ce sens, il est indispensable d'appliquer correctement le cadre normatif national et de mettre en œuvre les recommandations décrites au point précédent.

Recommandations au Comité pour les animaux

12. Prendre note des résultats et conclusions de l'atelier organisé par la CONABIO pour ces trois espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe III, et en particulier du fait que, d'après l'évaluation des critères d'amendement aux annexes de la CITES, aucune des trois espèces ne mérite d'être inscrite à l'Annexe I ou à l'Annexe II (par. 10.3), car le commerce international ne représente pas de menace pour les populations de ces trois espèces; et
13. Encourager les Parties à identifier les espèces indigènes pertinentes faisant l'objet d'un commerce international et à mettre au point des initiatives d'évaluation semblables à celle qui est décrite dans le présent document.

Bibliographie

- CITES. (2013, June 2013). *Appendices I, II and III*. Retrieved June 28, 2014, from <http://www.cites.org/eng/app/appendices.php>
- IUCN. (2014). *The IUCN Red List of Threatened Species*. Recuperado el 28 de junio de 2014, de <http://www.iucnredlist.org/>
- Mosig, P., & Reuter, A. (2013). *Examen para identificar especies mexicanas relevantes en el marco del comercio internacional*. México D.F.: CONABIO-TRAFFIC North America.
- Panjabi, A. O., Blancher, P. J., Dettmers, R., & Rosenberg, K. V. (2012). *The Partners in Flight Handbook on Species Assessment* (Partners in Flight Technical Series No. 3 ed.). Rocky Mountain Bird Observatory.
- Resolution Conf. 9.24 [Rev. CoP16]. (2013). *Criteria for amendment of Appendices I and II*. Retrieved June 27, 2014, from <http://www.cites.org/eng/res/09/09-24R16.php>
- SEMARNAT. (2000). Ley General de Vida Silvestre. *DOF (Diario Oficial de la Federación)*, Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales, Última reforma publicada el 19 de marzo de 2014.
- SEMARNAT. (2010). *Norma Oficial Mexicana NOM-059-SEMARNAT-2010, Protección ambiental -Especies nativas de México de flora y fauna silvestres -Categorías de riesgo y especificaciones para su inclusión, exclusión o cambio -Lista de especies en riesgo*. Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales.